



Communiqué de Presse paru le 19 janvier 2010

## AU SIEGE DE L UMIH, LE TRAVAIL CONTINUE

Suite à l'ordonnance du TGI de Paris du 18 janvier dernier, le Directoire a pu légitimement se tenir mardi 19 janvier 2010 au 22, rue d'Anjou.

Conformément à l'ordre du jour, le Directoire a chargé Laurent DUC, Président de la FNHF et chef de file de la négociation sociale, de communiquer les observations de l'UMIH à l'occasion de la procédure d'extension relative à l'accord social du 15 décembre 2009 et de faire valoir la position de l'UMIH lors de la prochaine Sous Commission des Conventions Collectives.

Concernant les actions intentées par Christine PUJOL contre l'UMIH, le Directoire a mandaté André DAGUIN, Président Confédéral par intérim, pour défendre les intérêts de l'UMIH et la représenter en justice.

Le Directoire a constaté, par la suite, les troubles manifestes apportés par le comportement et les dires de Christine PUJOL alors qu'elle n'était que simple invitée.

Il a été décidé d'interrompre le Directoire lorsqu'elle a voulu imposer par la force la présence de personnes extérieures non invitées à celui-ci.

Cette agitation, n'a toutefois pas empêché le travail au service des adhérents de continuer au 22 rue d'Anjou.